



tagOMEGA rend la procédure d'exercice des droits extrêmement simple et efficace.



Grâce à tagOMEGA, il est possible de cibler automatiquement et précisément une ou plusieurs personnes sur tout le système d'information de l'entreprise. Trouver les données personnelles dans les données non structurées ne sera plus jamais un problème.

1. CONTEXTE



Toute entreprise peut être amenée à enclencher une procédure d'exercice des droits à la demande d'un client, d'un fournisseur, d'un ancien employé... Que ce soit le droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de transfert, l'organisme est tenu de se plier à cette législation dans le délai légal prévu par le RGPD (1 mois maximum). Il est aujourd'hui aussi délicat qu'important d'être en mesure de retrouver dans les systèmes d'informations l'ensemble des informations relatives à une personne, notamment dans les données non structurées telles que les emails ou les documents citant cette personne.

2. RÉALISATION



- POC d'une semaine possible pour révéler l'ampleur de la tâche à chaque demande d'exercice des droits
- Logiciel tagOMEGA permettant l'audit initial puis le monitoring continu
- Le forfait installation et formation d'une journée
- La mise en œuvre de tagOMEGA permettant la cartographie complète des données personnelles présentes sur le système d'information
- Un support technique et fonctionnel pour toute la durée de l'engagement

Au quotidien, tagOMEGA agit comme « agent de surveillance » sur toutes les données personnelles donnant un avantage non négligeable au DPO dans sa stratégie de mise en conformité RGPD et permettant de simplifier les démarches d'exercice des droits

3. BÉNÉFICES



Grâce à **tagOMEGA**, le DPO et le responsable des traitements ont désormais accès à la **cartographie complète** des **données** personnelles présentes dans le système d'information, même **non structurées**. Il sera alors possible de :

- **Simplifier** et **optimiser** la procédure d'exercice des droits.
- **Assurer** à la personne qu'on a bien **identifié** et **supprimé/modifié** toutes ses données en lui délivrant un **certificat**.
- Il est possible de **prouver** que toutes les **données** relatives à ces personnes sont **traitées** comme demandé.
- Mettre en place des **audits réguliers** pour s'assurer du bon fonctionnement de sa **stratégie** de mise en **conformité**.

Grâce à la mise en place de la solution, l'organisation peut accélérer sa mise en conformité, répondre aux exigences du RGPD dans le temps et éviter les sanctions.